

Compte rendu du Comité de programmation LEADER du 15 mai 2019, à Villerbon GAL VAL DE LOIRE - CHAMBORD

Etaient présents :

Collège public (6 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Henri BURNHAM	
Christian MARY	
Eliane GENUIT	Yves GEORGE
	Jean-François MEZILLE
Jean-Jacques MOREAU	
Michel CONTOUR	François BREUZIN

Collège privé (7 sièges)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Lolita VOISIN	
Anne-Marie LLANTA	Marie WACQUEZ
	Vincent ALDEBERT
Marie-Hélène MILLET	
Daniel BESNARD	
Chantal TROTIGNON	Philippe BEAUJOUAN
	Fla FLAMERMONT

Autres personnes présentes : Audrey ROUSSELET (Conseil Régional), Alexandra CHERIFI et Romane BREGA (DDT), Pauline FOUCHER (CCBVL), Richard STOBLENIA (Arts et saveurs 41), Kathleen DREUX, Xavier LAURIERE et Charline URVOY (Pays des Châteaux).

Etaient excusés : Michel DARNIS, Gilles CLEMENT, Astrid LONQUEU, Gilles LEROUX et Benoît LONQUEU, Stéphane BURET et Pierre BOUFFART, Laurent CHERRIER, Annette DOIRE, Sébastien GRESSE, Marc GRICOURT, Christophe DEGRUELLE, Nathalie STINAT-HERON et Jérémy BLAIS.

Le comité de programmation est composé de 22 membres titulaires. Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres dont au moins la moitié issue du collège privé. C'est le cas ce jour avec la présence de 13 membres votants dont 7 issus du collège privé.

Accueil des participants

Michel Contour, Président du GAL Val de Loire – Chambord, accueille les membres du Comité de programmation et présente l'ordre du jour. Il rappelle que la réunion sera principalement consacrée à la restitution de l'évaluation à mi-parcours. Si la démarche n'est pas contraignante pour les GAL, elle demeure une obligation réglementaire pour la Région, autorité de gestion des fonds européens. Il s'agit d'une opportunité de prise de recul sur la programmation, qui pourra permettre d'adapter le fonctionnement du programme sur le territoire.

Restitution de l'évaluation à mi-parcours

Charline Urvoy rappelle le calendrier prévisionnel de l'évaluation. La **phase de restitution** s'achève aujourd'hui, après un premier temps de communication organisé le 21 février dans le cadre de la visite de 3 projets financés par LEADER.

L'évaluation proposée comprend 3 axes :

- La cohérence des projets soutenus avec la stratégie du territoire
- Le fonctionnement du GAL et la sélection des projets
- L'accessibilité du programme et la communication sur les fonds européens

Un rapport complet sera prochainement mis en ligne sur le site internet du Pays des Châteaux. Un document synthétique est joint au présent compte-rendu.

1- Cohérence des projets soutenus avec la stratégie du territoire

Le suivi de la programmation a été clôturé au 31 décembre 2018. A cette date, **35 projets** ont été validés pour un montant de **838 596 € de FEADER**, soit un taux de consommation de **65%**. Le taux d'engagement est de 44% et le taux de paiement de 16%. La consommation est hétérogène entre thématiques : beaucoup de projets concernent le tourisme et la valorisation des paysages et du patrimoine ; d'autres thématiques telles que les mobilités et les agro-matériaux sont moins sollicitées.

Le 21 février 2018, le comité avait choisi de réabonder la fiche-action n°3 : « Valoriser la mosaïque paysagère et le patrimoine naturel et culturel local » à hauteur de 45 000 €. Il apparaît aujourd'hui préférable de **maintenir les équilibres** en portant les efforts sur les thématiques les moins consommées.

Le document synthétique joint présente en quelques graphiques un bilan quantitatif des projets soutenus sur la première partie de la programmation (nature des dépenses, nature des bénéficiaires, rayonnement des projets...)

Il est encore trop tôt pour étudier les impacts directs du programme sur le développement rural du Blaisois. En revanche, les indicateurs collectés à l'échelle de chaque projet permettent de tirer certains enseignements. Deux retours d'expériences sont proposés :

- Pauline Foucher présente un bilan de l'activité de la **Maison de Services au Public (MSAP) itinérante**, après bientôt un an d'expérimentation (*voir le diaporama joint*).

Les points suivants ont été abordés lors des échanges :

- ➔ Sur la fréquence de passage de la MSAP : Pauline Foucher confirme qu'un passage par mois n'est pas suffisant sur certaines communes mais qu'il s'agissait initialement de permettre aux habitants de toutes les communes, y compris les plus petites, de bénéficier du service. De plus, certains usagers se rendent dans les communes voisines si les horaires leur conviennent mieux.
- ➔ Sur la diffusion de l'information : les principaux relais sont les bulletins municipaux, l'affichage, le magazine de la Communauté de communes et surtout le bouche à oreille.
- ➔ Pauline Foucher précise qu'après 1 an d'expérimentation, le choix a été fait de pérenniser le service. La MSAP a trouvé son public, dans les petites communes comme dans les plus grandes, et revêt un intérêt social indéniable, un lien fort se tissant entre les usagers et l'animatrice. Une réflexion est en cours pour réorganiser le planning, par exemple en cas de saturation sur Mer.

- Richard Stobienia revient sur le changement d'échelle du **parcours Arts et Saveurs**, initialement lancé sur le Pays des Châteaux pour promouvoir les artisans d'art et de bouche, avant de se déployer à une échelle régionale. L'objectif de l'association créée pour animer le parcours est d'atteindre 360 artisans en 3 ans. Un guide régional sera édité en 60 000 exemplaires par an.

La vidéo de présentation du parcours est accessible au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=NHfwFqjFBfw>

2- Fonctionnement du GAL et sélection des projets

Charline Urvoy rappelle le **cycle de vie d'un dossier**, depuis le passage en groupe technique jusqu'à sa validation en comité de programmation. L'enquête lancée auprès des membres du comité a mis en avant leur satisfaction au regard du format, de la fréquence et des horaires des comités. 80% d'entre eux sont également satisfaits du niveau d'information dont ils disposent sur le programme. Et 85% des sondés aimeraient davantage participer à l'animation en réfléchissant plus en amont aux projets susceptibles d'être financés mais aussi en participant à des journées d'échanges et à des visites de projets. Deux visites avaient déjà été organisées en 2018, l'une de l'atelier partagé Talents croisés sur Blois ; l'autre, de la MSAP itinérante à Mer.

Le double quorum a été systématiquement atteint (présence d'au moins la moitié des membres du comité, dont au moins la moitié issue du collège privé), à une exception près.

L'utilisation de la **grille d'analyse** est soumise à débat. Les membres du comité reconnaissent son utilité. Charline Urvoy rappelle que peu de personnes remplissent le formulaire en ligne en amont des groupes techniques, ce qui ne permet pas toujours d'obtenir un avis représentatif. Après échanges, il est décidé de ne rien changer à la grille d'analyse actuelle, qui remplit son rôle malgré tout.

Le **taux de sélection des projets** en groupe technique atteint 85%, dont 11% validés après ajustement suite à des réserves émises. La note moyenne obtenue est de 19.5/24.

Les porteurs de projets interrogés se sont montrés globalement satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Pour 60% d'entre eux, l'apport technique et financier du GAL leur a permis d'avoir un projet de meilleure qualité ; et pour 40% d'entre eux d'avoir un projet plus important et de développer de nouveaux partenariats.

60% des sondés en revanche considèrent que leur dossier a été difficile à monter ; et tous soulignent des délais de paiement trop importants.

Propositions :

- Organiser des groupes de travail sur des thématiques ciblées par le comité sur lesquelles un besoin d'émergence a été mis en évidence
 - ➔ *Organisation d'un groupe de travail sur la thématique de la coopération le 6 mai 2019*
- Envoyer un courrier aux binômes absents à plus de 3 comités successifs, afin de s'assurer de leur volonté de rester membres de l'instance
- Présenter régulièrement des exemples de projets réalisés sur d'autres territoires
- Définir, par semestre, les dates des comités afin de permettre à tous de bloquer les créneaux à l'avance

3- Accessibilité du programme et la communication sur les fonds européens

La question de l'**accessibilité de tous au programme LEADER** est apparue comme essentielle lors du groupe de travail organisé fin 2018. Sentiment renforcé par les résultats de l'évaluation puisque 68% des projets soutenus sont portés par des maîtres d'ouvrage publics ou OQDP (organismes qualifiés de droit public). Ce taux atteint 73% à l'échelle régionale.

Sont notamment en cause la nécessité d'avancer les fonds et d'obtenir un cofinancement public. A ce titre, l'effet levier des dispositifs d'aide du Conseil Régional est notoire, en particulier le dispositif A vos ID qui intervient en cofinancement sur 9 des projets accompagnés.

La faible part de porteurs de projets privés s'explique aussi par l'image d'un dispositif complexe qui en décourage plus d'un. L'enjeu de la **diffusion de l'information** sur le programme est central. Ainsi, 85% des membres du comité de programmation sondés considèrent insuffisants ou moyens les moyens mis à disposition pour la communication sur le programme.

Depuis 3 ans, plusieurs **outils de communication** ont été créés, notamment une brochure d'information grand public, des newsletter biannuelles et un quizz à destination des porteurs de projets. Le site internet du Pays des Châteaux comprend également plusieurs pages sur le programme LEADER. Chaque année, des points d'information réguliers sont organisés dans les instances décisionnelles des collectivités, en conseil de développement et réunions des secrétaires de mairies.

Et pourtant, 65% des projets sont portés par des structures membres du comité de programmation. Cela confirme la **difficulté de sortir des cercles traditionnels** et des réseaux connus. D'autant que la principale source qui a fait connaître le programme LEADER aux porteurs de projets est le bouche-à-oreille.

Les membres du comité, comme le groupe de travail réuni pour préparer l'évaluation, ont exprimé leur souhait **d'ouvrir davantage le programme vers le grand public** grâce à des supports de communication plus adaptés : presse écrite, radio, réunions publiques, notamment. Ils souhaitent également renforcer le rôle du GAL comme centre de ressources, comme passeur d'informations sur LEADER et plus largement sur les acteurs du Blaisois et les autres dispositifs d'aide mobilisables.

Propositions :

- Créer une page Facebook du Pays des Châteaux afin de diffuser plus largement les actualités du territoire
→ *Page créée en mai*
- Créer un outil de valorisation des projets soutenus par LEADER : il pourra être fait appel à un stagiaire en communication, dans le cadre de l'évaluation finale et de la préparation de la prochaine candidature
- Renforcer les efforts pour toucher les porteurs de projets privés : s'appuyer davantage sur les chambres consulaires et autres organisations professionnelles pour diffuser l'information dans leurs réseaux
→ *Référencement du programme sur le site aides-entreprises.fr*
- Demander un appui régional pour impulser une communication plus efficace sur les fonds européens en général

Retour sur le groupe technique « Coopération »

Un **groupe technique** a eu lieu le 6 mai sur la thématique de la coopération. Deux projets ont été présentés à cette occasion : le 1^{er}, porté par la Compagnie du Hasard, est un projet de création artistique franco-italienne qui consiste à créer une pièce de théâtre en représentation sur le territoire. Le second projet est une coopération régionale autour de la thématique de la relocalisation de l'alimentation, présentée ce soir pour validation.

Un **plafond de subvention à 10 000 €** a été instauré pour les projets d'événementiel. Ce plafond s'applique à l'ensemble des fiches-actions, y compris celle dédiée à la coopération. La Compagnie du Hasard sollicite une subvention de 40 000 € auprès des fonds LEADER. Michel Contour s'interroge sur la pertinence de maintenir ce plafond sur les projets de coopération, alors même que ces projets sont plus difficiles à mettre en œuvre et qu'un plafond de 40 000 € (contre 30 000 € habituellement) avait justement été instauré pour susciter un effet levier plus important. Il est proposé aux membres du comité de retirer le plafond de 10 000 € pour les événementiels sur la fiche-action n°6 : « Coopération », afin d'offrir davantage d'opportunités.

Après en avoir délibéré, le comité de programmation valide cette proposition, à 12 voix pour et 1 abstention.

Présentation d'un nouveau dossier de demande de subvention

Coopération régionale autour de la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Le Pays des Châteaux s'est associé à 3 autres Pays de Région Centre Val de Loire – Pays de Bourges, Pays de Vierzon, Pays Castelroussin Val de l'Indre – afin de réfléchir à la problématique de la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation. Les 4 territoires souhaitent **partager leurs expériences** en la matière et **contribuer au déploiement de PAT à l'échelle régionale**, en donnant envie à d'autres territoires de se lancer dans de telles dynamiques.

Le projet consiste à :

- Constituer des groupes de travail territoriaux afin d'associer en amont les acteurs publics et privés locaux et les faire participer à la mise en œuvre du projet
- Organiser 4 rencontres thématiques à Blois, Bourges, Vierzon et Châteauroux, entre septembre et décembre 2019.
- Restituer le travail sous format papier – livrable illustré – et de manière collective, lors d'une réunion de capitalisation coorganisée avec la Région et InPact Centre.

Chaque rencontre organisée abordera l'alimentation sous un angle différent, en accord avec les enjeux et attentes de chaque territoire. Par exemple, sur le Pays de Bourges, le point de départ sera le défi Familles à alimentation positive. Il permettra de réfléchir à l'accès de tous à une alimentation locale et de qualité. Sur le Pays des Châteaux, il est proposé de parler de l'alimentation par l'entrée gouvernance. La rencontre aura lieu à l'Ecole de la Nature et du Paysage. Il comprendra un temps d'échanges en matinée sous la forme de tables rondes et d'ateliers, et des visites de projets l'après-midi afin de mettre en valeur les réalisations sur le Blaisois.

Une **subvention de 10 400 €** est sollicitée auprès des fonds LEADER, pour un budget de 13 000 €. Le budget total sur les 4 territoires s'élève à 47 875 €.

Michel Contour précise que 2 comités de pilotage ont déjà eu lieu à Vierzon, en présence des élus des 4 territoires.

Lolita Voisin précise que le partenariat initié entre le Pays des Châteaux et l'Ecole de la Nature et du Paysage sur ce projet constitue une chance de décloisonnement pour l'école. La thématique de l'alimentation est l'un des grands champs que souhaite investir l'établissement sur les prochaines années.

Le projet a obtenu le 6 mai dernier un avis favorable du groupe technique et une note de 21.7/24. Michel Contour et François Breuzin quittent la salle le temps des délibérations. Le comité de programmation réitère son intérêt pour cette coopération régionale ambitieuse et **vote, à l'unanimité, le montant de la subvention sollicitée.**

L'ordre du jour étant épuisé, Michel Contour remercie les participants et lève la séance.



Michel CONTOUR

Président du GAL Val de Loire -
Chambord